



# COMMUNIQUÉ

Le 9 août 2021 à Lorient

## « L' imPasse sanitaire » !

Le 12 juillet 2021, le président Emmanuel Macron a pris la décision qui a fait basculer la France d'une logique sanitaire à une logique sécuritaire et de sanctions d'une partie de la population.

« Partout, nous aurons la même démarche : reconnaître le civisme et faire porter les restrictions sur les non-vaccinés plutôt que sur tous. » (E. Macron), au moment où le Pays a le plus besoin d'être soudé et d'unité, il fait le choix de la division et de la discorde.

Le même qui précédemment avait promis de ne pas le généraliser. « La passe sanitaire ne sera jamais un droit d'accès qui différencie les Français. Il ne saurait être obligatoire pour accéder aux lieux de la vie de tous les jours comme les restaurants, théâtres et cinémas, ou pour aller chez des amis ».

Le gouvernement impose des restrictions pour 50,60% des français (non-vaccinés ou avec une 1<sup>ère</sup> dose) sans donner les moyens de mettre en place une campagne de vaccination de masse, création de nombreux centres de vaccination (mobile ou non), ni dispose de dose nécessaire (3,2 millions de doses pour 32.9 millions personnes enfants compris 29/07), ni de soignant.es pour les faire dans les délais imposés (le 21 juillet et le 9 août.).

En imposant à certains salarié.es de présenter un « passe sanitaire » à leur employeur afin d'exercer leur activité professionnelle il est imposé la communication de données à caractère personnel de nature médicale à l'employeur mais aussi à tout salarié « habilité » par ce dernier à opérer un contrôle du « passe sanitaire ». Cela Faisant fi du rôle de la médecine du travail qui ne fait pas partie prenante du contrat de travail, ce qui garantit le traitement objectif et non-discriminant des données de santé.

De plus, la mise en œuvre de cette loi, en décalage avec la « vraie vie », sera difficile à mettre en application en particulier dans les hôpitaux et les centres de soins..., il sera éthiquement contre nature de refuser l'accès aux usagers aux soins et aux personnels soignant.es d'y travailler pour non-conformité à la loi.

D'ailleurs, aucun établissement de santé et médico-social ne pourra se passer de son personnel soignant en bonne santé sans compromettre la continuité de soins et de services. Pourtant trop de personnels ont dû travailler covid+ asymptomatiques sans émouvoir personne. Également, il est surréaliste de demander aux usagers, aux personnels de s'infliger un test PCR ou antigénique toutes les 72 heures pour accéder aux hôpitaux et dans les EHPAD...

Les salarié.es non vacciné.es ne sont pas antivaccins mais argumentent leurs réticences aux vaccins à ARNmessenger ou à AstraZeneca et Janssen pour le manque de recul et de tests réalisés avant la mise en circulation et souhaitent pour la plupart attendre un vaccin traditionnel qui a fait ses preuves, produit localement serait plus digne de confiance. Certains souhaiterait les faire passer pour des irresponsables mais pourtant l'esprit critique et les inquiétudes sont toutes aussi légitimes dans une période où la confiance aux politiques est loin d'être acquise.

La défiance en partie née du manque de cohérence du gouvernement et des scientifiques tout au long de la gestion de la crise sanitaire. La stigmatisation et le clivage ne fera que renforcer cette défiance. Alors que dans le même temps, le nombre de cas a tendance à stagner et le taux positivité à diminuer, l'obligation vaccinale des soignant.es et le « passe sanitaire » ne se justifie pas pour nous prémunir du risque ou non d'une 4<sup>ème</sup> ou 5<sup>ème</sup> vagues... Nous estimons que seules les mesures pédagogiques permettront l'adhésion au vaccin de l'ensemble de la population et de limiter la défiance actuelle et à venir.

Le discours du président Macron, du souci de la santé des français sonne creux lorsqu'il ajoute la réforme de l'assurance chômage qui va plonger des personnes dans une plus grande pauvreté et d'évoquer le départ à la retraite à 64ans alors qu'on sait que dans beaucoup de secteur professionnel les salariés sont invalides avant l'âge du départ à la retraite... Cela doit faire réfléchir sur cette politique et sur notre avenir. La CGT Santé Action Sociale a déposé une préavis de grève à compter du 9 août 2021 et dans les jours qui viennent appellera à la mobilisation contre toutes les atteintes aux libertés et la régression sociale.

Ludovic Bénabès

Secrétaire général Union Syndicale Départementale CGT Santé Action Sociale du Morbihan

Contact presse : 06.45.52.60.30